

Durant cette année 2013, avec les moyens existants et même sans remplacement de Christelle GUISEZ (9 H. hebdo), sans indemnités des élus, a été finalisé le dossier sécurité de la médiathèque, relancé la réalisation de la zone d'activité de la Prade à MONTAIGUT, assuré le fonctionnement de la médiathèque avec l'aide de la commission culturelle et répondu aux nouvelles charges liées du transfert de compétence notamment en matière d'activités périscolaires et TAPS.

Elle indique que s'ouvre une nouvelle période de transition puisque dans deux ans une nouvelle Communauté de Communes devrait voir le jour et propose donc durant cette période de veiller à ne pas générer une charge pour les contribuables.

En effet, mis à part la zone de la Prade pour laquelle les excédents existants devraient suffire aux dépenses programmables. Quels sont les projets qui pourraient être développés ?

En vrac et d'une manière non exhaustive, toutes les idées étant bonnes à prendre, les projets auxquels l'assemblée devrait réfléchir et qui pourraient faire l'objet d'une première mise en route concerneraient :

- La mise en fonction d'une navette intercommunale,
- La mutualisation des services :
 - Achats groupés (papier photocopieur...)
 - Assurances et contrats de maintenance et de contrôle de sécurité
 - Informatique
- P.L.U.I. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) quand la loi l'imposera, actuellement plusieurs Maires m'ont fait savoir qu'ils souhaiteraient conserver leur carte communale,
- Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.),
- Prise en charge de la production et du transport des eaux industrielles avec ou hors barrage de Montaigut,
- Signalétique et affichage touristique ou festif.
- ...

Elle précise encore qu'il peut être constaté, certains projets ne sont réalisables que par l'intervention de cabinets ou d'organismes spécialisés (P.L.U.I. - réserves foncières - O.P.A.H.) les autres réalisables par les services (navette - mutualisation - signalétique) avec un léger renforcement de ceux-ci (poste de Christelle porté à ½ temps).

Pour ce qui est de la Direction des Services, est-il utile de prévoir un recrutement haut niveau alors que si nous sommes amenés à regrouper plusieurs interco existantes des personnels sont déjà en place et il faudra bien les prendre en charge.

Il lui paraît plus sage d'envisager l'emploi d'activité accessoire largement utilisé dans d'autres communautés.

Après une suspension de séance à l'initiative de Madame Pierrette RAY, il est procédé au vote :

Election du Président

1^{er} tour

Nombre d'inscrits	:	26
Nombre de votants	:	25
Bulletins blancs	:	8

Nombre de suffrages exprimés : 17

Ont obtenu :

- Mme Marie-Thérèse SIKORA 16 voix
- M. Jean-Marc SAUTERAU 1 voix

Madame Marie-Thérèse SIKORA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue Présidente au 1^{er} tour.

Détermination du nombre de Vice-Présidents

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente, invite les Conseillers Communautaires à fixer le nombre des Vice-Présidents et initie un tour de table afin que chacun puisse faire ses propositions.

Monsieur Jean-Marc SAUTERAU indique que c'est la représentativité qui compte car il y a beaucoup de travail à faire. Peu importe le nombre si l'ensemble des tendances est représenté.

Monsieur Guy CHARTOIRE précise pour sa part que la Communauté de Communes reste dans une situation précaire et qu'il faut privilégier un budget raisonnable, éviter les engagements importants et qu'il vaut mieux rester sur les assises actuelles soit 2 Vice-Présidents.

Monsieur André VERNADAT rend compte d'une réunion tenue à ST GERVAIS dont il a particulièrement apprécié l'exposé sur la déontologie du rôle des élus. N'étant pas candidat, il se sent libre pour souhaiter transparence et partage alors que l'on souffre actuellement de rivalité.

Monsieur Serge BODEAU insiste sur la nécessité d'économie.

Madame Pierrette RAY, pas candidate, partage les propos de Monsieur André VERNADAT et ne souhaite pas de fracture car elle a bien compris qu'il y avait dès le départ, le souhait de 2 Vice-Présidents de la même tendance.

Aux termes d'un large débat, il est procédé au vote :

Nombre d'inscrits	:	26
Nombre de votants	:	25
Nombre de suffrages exprimés	:	25

Résultats :

- 2 Vice-Présidents 18 voix
- 3 Vice-Présidents 6 voix
- 4 Vice-Présidents 1 voix

Il est décidé de fixer le nombre de Vice-Présidents à 2.

Election du 1^{er} Vice-Président

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente, demande qui fait acte de candidature.

Seul, Monsieur Guy CHARTOIRE présente sa candidature.

Il est procédé au vote :

Election du 1^{er} Vice-Président

1^{er} tour

Nombre d'inscrits	:	26
Nombre de votants	:	25
Bulletins blancs	:	7
Bulletins nuls	:	1
Nombre de suffrages exprimés	:	17

a obtenu :

- M. Guy CHARTOIRE 17 voix

Monsieur Guy CHARTOIRE est élu 1^{er} Vice-Président.

L'intéressé remercie les membres de l'assemblée de leur confiance et les assure de son dévouement et de sa disponibilité.

Election du 2^{ème} Vice-Président

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente, demande qui fait acte de candidature.

Monsieur Jean-Marc SAUTERAU et Madame Annie MANSAT présentent leur candidature.

Il est procédé au vote :

Election du 2^{ème} Vice-Président

1^{er} tour

Nombre d'inscrits	:	26
Nombre de votants	:	25
Bulletin blanc	:	1
Nombre de suffrages exprimés	:	24

Ont obtenu :

- M. Jean-Marc SAUTERAU 9 voix
- Mme Annie MANSAT 15 voix

Madame Annie MANSAT est élue 2^{ème} Vice-Présidente.

Elle remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui accorde.

Désignation des membres du bureau

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente, rappelle que conformément aux statuts, le bureau est composé de 9 membres, qu'en sont membres le Président et les Vice-Présidents et que toutes les communes doivent être représentées.

Elle demande aux communes n'ayant pas de Président ou de Vice-Président de désigner leur représentant.

- Ars les Favets désigne M. Serge BODEAU
- Buxières sous Montaigut désigne M. Roger OLLIER
- La Crouzille désigne Mme Nicole MAGNIER
- Lapeyrouse désigne M. Jean MICHEL
- Moureuille désigne M. André VERNADAT
- Youx désigne Mme Pierrette RAY

La composition du bureau est donc :

- **M. Serge BODEAU**
- **M. Roger OLLIER**
- **M. Guy CHARTOIRE**
- **Mme Nicole MAGNIER**
- **M. Jean MICHEL**
- **Mme Annie MANSAT**
- **M. André VERNADAT**
- **Mme Marie-Thérèse SIKORA**
- **Mme Pierrette RAY**

Madame Claire LEMPEREUR et Monsieur Jean-Marc SAUTERAU s'étonnent que le Maire de MONTAIGUT puisse être ainsi exclu du Bureau de la Communauté de Communes car dans l'esprit de l'élaboration des statuts il était évident que chaque Maire serait au bureau.

Un large débat s'ouvre où sont évoquées de nombreuses pistes de réflexion.

Au terme de ce débat, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.